

Charte de participation et d'utilisation du générateur de texte RADAR et règlement du concours associé

Définition

RADAR est un média qui aborde l'actualité de la street-culture et propose aux internautes de participer à des projets collaboratifs.

Dans le cadre du projet « Urban Letters », RADAR invite les internautes à participer à la création d'un alphabet collaboratif, à utiliser un générateur de messages, et à participer à un concours permettant de remporter des t-shirts personnalisés.

CHARTE DE PARTICIPATION ET D'UTILISATION

Article 1 – Objet

1.1 RADAR invite les internautes à envoyer des photos de caractères prises dans un univers urbain et évoquant des caractères typographiques. Ces photos seront utilisées par RADAR pour créer une typographie collaborative, librement utilisable.

1.2 RADAR met gracieusement à la disposition des internautes, pour leur usage personnel, un générateur de messages conçu à partir de l'alphabet collaboratif nommé « Urban Letters » (ci-après dénommé le « Service »).

1.3 La présente Charte a pour objet de définir les conditions et modalités de participation et d'utilisation par les internautes (ci-après dénommés le ou les « Utilisateur(s) ») du Service.

1.4 Tout accès au Service et toute utilisation du Service est subordonné à l'acceptation préalable de l'ensemble de la présente Charte.

Article 2 – Modalités d'accès au Service

Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit se connecter à l'adresse suivante : <http://www.radar.st/urban-letters> .

Article 3 – Conditions de participation et d'utilisation du Service

3.1 Pour participer au projet collaboratif, l'Utilisateur envoyer leur photo via leur compte Instagram ou twitter ouvert au public, en utilisant le hashtag #allurbanmarkers dans leur message. RADAR récupère ainsi la photo pour créer un caractère typographique et l'ajouter à l'alphabet « Urban Letters ».

3.2 L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le Service comme support de diffusion de messages contrevenant à l'ordre public, à la législation ou la réglementation en vigueur, et notamment, sans que cette liste n'ait un quelconque caractère limitatif ou exhaustif :

- les messages présentant un caractère violent ou pornographique ou susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine ou de sa dignité, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection des enfants et des adolescents ;
- les messages encourageant la commission de crimes ou de délits ou incitant à la violence ou à la consommation de substances interdites ; ceux incitant au suicide, à la discrimination et à la haine raciale ou à la négation de crimes contre l'humanité ;
- les messages constituant des fausses nouvelles, de rumeurs ;
- les messages portant atteinte à la vie privée, constitutifs de harcèlement, à caractère injurieux, haineux, diffamatoire, dénigrant, raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste ;
- les messages portant atteinte aux droits d'auteurs, droits voisins, droits des marques, droits de la personnalité et aux droits des biens ou violeraient un secret de fabrication.

L'Utilisateur s'interdit d'utiliser le Service comme support de diffusion de messages incorrects ou indécents.

L'Utilisateur s'interdit également d'utiliser le Service comme support de diffusion de messages ayant pour finalité de faire de la propagande ou du prosélytisme.

L'Utilisateur s'interdit d'utiliser le Service comme support de diffusion de messages à caractère commercial, publicitaire ou promotionnel.

L'Utilisateur s'interdit de divulguer des informations permettant l'identification nominative et précise des Utilisateurs ou de lui-même ou de tout tiers, tels qu'adresses email et/ou numéros de téléphone fixe et/ou mobile.

L'Utilisateur s'interdit d'utiliser le Service comme support de diffusion de messages portant atteinte à l'image ou à la réputation de RADAR.

L'Utilisateur s'interdit de reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial quel qu'il soit toute partie du Service.

Article 4 – Entrée en vigueur

La présente Charte prend effet immédiatement à compter de la mise en ligne du Service et vaut pour acceptation dès l'utilisation du Service par les Utilisateurs.

Article 5 – Tarifs

L'accès au Service et son utilisation sont gratuits.

L'accès au Service et son utilisation ne comprennent pas le coût des communications web nécessaires à la connexion au Service et à son utilisation.

Article 6 – Responsabilités de l'Utilisateur

6.1 Il est expressément stipulé que le Service, ainsi que l'ensemble des fonctionnalités qui le caractérisent, ne peuvent être mis en œuvre que si l'Utilisateur dispose d'un équipement compatible.

Il appartient à l'Utilisateur de prendre toute disposition adéquate relative aux équipements qu'il emploie pour protéger lesdits équipements d'une contamination éventuelle par des virus ou des tentatives d'intrusion. Par équipement, il convient d'entendre notamment, sans que cette liste n'ait un quelconque caractère limitatif ou exhaustif : téléphone mobile, ordinateur personnel, tablettes, système de messagerie, accès internet, programmes logiciels et données.

6.2 L'Utilisateur est le seul responsable des messages qu'il génère et diffuse via le Service.

En conséquence, l'Utilisateur est responsable des dommages de toute nature, directs ou indirects causés à RADAR et/ou à tous tiers, du fait des messages qu'il diffuse et garantit RADAR des conséquences de toutes réclamations ou actions dont RADAR pourrait de ce fait faire l'objet.

6.3 L'Utilisateur garantit être titulaire ou disposer de toutes les autorisations requises au titre des droits de la propriété intellectuelle et plus généralement de tous droits (tel que droit de la personnalité) afférents aux messages qu'il diffuse.

Article 7 – Responsabilités de RADAR

7.1 RADAR se réserve la possibilité de ne pas utiliser les photos proposées par les Participants sans en justifier les raisons.

7.2 RADAR n'a aucune obligation quant à la vérification de l'ensemble des messages générés et diffusés par les Utilisateurs, avant leur mise en ligne.

7.2 RADAR ne saurait être tenu responsable d'un quelconque message d'un Utilisateur du Service.

Notamment d'un message d'un Utilisateur du Service qui serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou d'un quelconque comportement d'un tiers qui serait menaçant, diffamatoire, obscène, agressif ou illégal, ou d'une quelconque atteinte aux droits d'autrui, y compris les droits de propriété intellectuelle.

7.3 RADAR s'efforce d'assurer un Service de qualité, en continu mais n'a aucune obligation d'y parvenir.

RADAR ne garantit pas que le Service fonctionne sans interruption, ni erreur, ni qu'il soit exempt de tout virus et de toute intrusion.

RADAR ne saurait être tenu responsable de toute interruption du Service du fait notamment d'éventuelles pannes et d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service, du comportement des Utilisateurs et plus généralement du fait de tout évènement hors de contrôle.

De même, RADAR ne saurait être tenu responsable en cas d'incapacité d'un Utilisateur à utiliser le Service ou d'avoir accès au Service.

Article 8 – Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données le concernant en s'adressant par e-mail : contact@radar.st.

Article 9 – Propriété intellectuelle

9.1 L'Utilisateur consent expressément et gratuitement à ce que RADAR, reproduise, modifie et représente les photos publiées avec le hashtag #allurbanmarkers publiés sur les réseaux sociaux dans le cadre du projet, par tout moyen de communication connu ou inconnu à ce jour, dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de ces photographies.

9.2 L'Utilisateur consent expressément et gratuitement à ce que RADAR, reproduise, modifie et représente ses messages par tout moyen de communication connu ou inconnu à ce jour, dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de ces messages.

Article 10 – Dispositions diverses

10.1 La présente Charte est susceptible d'évoluer à tout moment. Les Utilisateurs sont invités à la consulter à partir du site web <http://www.radar.st/urban-letters>

Tout Utilisateur qui n'adhérerait pas à tout ou partie des modifications s'engage à cesser immédiatement toute utilisation du Service. Toute poursuite d'utilisation vaudra acceptation tacite des modifications de la présente Charte d'utilisation.

10.2 L'Utilisateur ne peut céder tout ou partie des droits et obligations prévus aux présentes à un tiers. Il s'interdit de mettre à disposition d'un tiers d'une manière quelconque tout ou partie des services. Le présent contrat qui lie RADAR à l'Utilisateur est personnel, non cessible et non transférable.

10.3. La présente Charte est régie et interprétée par la loi française.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Objet

RADAR (ci-après désigné « Organisateur ») organise également un concours d'écriture de messages, sans obligation d'achat (ci-après désigné le « Concours »), accessible sur le site Internet <http://www.radar.st/urban-letters> (ci-après désigné « le Site ») du 1er décembre 2016 au 28 février 2017.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après dénommé le « Règlement »).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique (ci-après dénommée, le « Participant »), de plus de 18 ans, qui dispose d'une adresse email personnelle valide.

L'accès au Concours est interdit à toute personne ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Concours ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants).

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier d'un lot.

Article 3 – Modalités de Participation

3.1. La participation se fera uniquement sur le Site <http://www.radar.st/urban-letters> via l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone mobile, ou d'une tablette ayant accès au réseau internet.

Les inscriptions et la participation au Concours sont ouvertes du 1^{er} janvier 2016 au 28 février 2017.

Le Participant doit créer un message original (ou « punchline ») à l'aide du générateur de texte, le partager sur un réseaux social et valider sa participation au Concours en saisissant, sur le formulaire de Concours, obligatoirement son nom, son prénom, et une adresse e-mail valide.

3.2. A chaque fois qu'un Participant valide son inscription, les données date/heure/minute/seconde de celle-ci seront enregistrées dans la Base de Données.

A la fin de chaque mois, un jury composé de personnes travaillant pour RADAR et Tealer se réuniront pour déterminer la liste des gagnants. Les messages les plus créatifs seront nommés gagnants pour le jury. Les communautés de RADAR et de Tealer pourront être sollicitées sur Facebook et tout autre réseau social pour recueillir leur avis sur les meilleurs messages.

Les dotations sont indiquées à l'Article 4 de ce règlement.

Le gagnant d'un lot sera le Participant qui aura participé au concours via le formulaire de Concours et qui sera retenu par le jury.

Le gagnant recevra une confirmation de son gain grâce à l'adresse email qu'il aura indiquée lors de son inscription. Cette confirmation se fera à travers l'envoi d'un email dans lequel seront contenues des informations sur le lot remporté.

La bonne réception des emails dépendra de l'exactitude des emails fournis par les Participants et de la qualité du réseau Internet. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de la non-réception des emails envoyés.

3.3. Les lots seront envoyés par courrier à la fin de la période de Concours, par l'Organisateur. Le gagnant devra donner son adresse postale en réponse au mail de confirmation de gain. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de la non-réception du lot par le transporteur.

Article 4 - Dotations

4.1. Dans le cadre de ce Concours, RADAR met en jeu 90 t-shirts personnalisés par la marque Tealer d'une valeur unitaire de 19€ TTC prix public soit un total de 1 710€ TTC.

Chaque gagnant remportera un t-shirt à sa taille avec son message imprimé sur la face avant de la pièce. Le lot sera envoyé à l'adresse indiquée par le gagnant.

La répartition des lots est la suivante :

- 30 t-shirts du 1er au 31 décembre 2016
- 30 t-shirts du 1er au 31 janvier 2017
- 30 t-shirts du 1er au 28 février 2017

4.2. Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et ne pourront ni être échangées, ni cédées, ni faire l'objet de leur contre-valeur sous quelle que forme que ce soit.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions prises par l'Organisateur qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Le gagnant s'engage, en participant, à ce que ses informations personnelles (nom, prénom, adresse mail), ainsi que sa ou ses créations de messages puissent être reproduits, à titre gracieux, par l'Organisateur, en vue d'une diffusion au public pendant toute la durée du Concours et pour une durée de cinq (5) ans après la fin du Concours et cède à ce titre expressément à l'Organisateur tous les droits y afférents.

En conséquence, le gagnant garantit l'Organisateur contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de leur message et qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion.

Il est bien entendu que cette utilisation est concédée à l'Organisateur à titre gracieux et qu'elle ne pourra donner lieu pour le gagnant à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 6 – Acceptation du règlement

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son Règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours ainsi que sur la liste des gagnants.

Les Participants sont tenus de respecter les dispositions du Règlement.

Sont d'une manière générale prohibées toutes manœuvres automatisées ou non permettant à une même personne de jouer plus de 5 fois.

En effet, la participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et des applications mobiles, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelle que raison

que ce soit. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'Organisateur ne sera pas responsable si les coordonnées électroniques communiquées ne correspondent pas à celles du gagnant, si elles sont erronées ou si le gagnant reste indisponible. Dans ce cas, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant qui ne recevra ni son prix ni aucun dédommagement ou indemnité.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou de courriers postaux, ni des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ou transporteurs intervenus lors de l'envoi des dotations.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelle que raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent Concours.

En cas de manquement de la part d'un Participant au Règlement, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci puisse revendiquer quoique ce soit, et sans obligation pour l'Organisateur de l'avoir contacté au préalable.

Il est expressément entendu que chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout recours d'un tiers revendiquant le non-respect par le Participant de l'une ou plusieurs des règles ci-dessus. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident (avarie, vol, perte) qui pourrait survenir à l'occasion de la livraison, de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

L'Organisateur décline toute responsabilité après la remise du lot au gagnant.

Article 7 – Données personnelles

Les Participants sont informés que les informations à caractère personnel les concernant qui ont été communiquées à l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique à des fins exclusives de gestion du Concours sauf dans le cas où les Participants acceptent de la newsletter de l'Organisateur.

Dès lors chaque Participant autorise l'Organisateur, responsable du traitement des données qui lui ont été communiquées, à conserver ces informations et à en faire usage pour les seuls besoins du Concours, ou, dans le cas des données personnelles, à les utiliser aux fins décrites précédemment. Les données personnelles communiquées à l'Organisateur seront supprimées à l'issue du Concours, à l'exception des personnes inscrites à la newsletter de l'Organisateur.

Pendant la durée du Concours, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, toute personne ayant communiqué une donnée personnelle à la Société Organisatrice, justifiant de son identité, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour toute demande, écrire à : contact@radar.st

Article 8 – Règlement référente

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, toute question qui viendrait à se poser, ou encore tout litige qui viendrait à naître du fait du Concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sera tranché dans le respect de la législation française.

Tout litige entre les parties relatif au présent règlement sera réglé à l'amiable, ou à défaut, tranché par les tribunaux de Paris.

Article 9 – Disponibilité du règlement

Le Règlement a été mis en ligne sur la page du Concours : <http://www.radar.st/urban-letters>

Il est possible de le consulter et de l'imprimer depuis la page du Concours.